

Le travail et du partage

Problématiques sociales de plus en plus complexes et optimisation des moyens poussent institutions et professionnels à travailler en réseau.

Dossier réalisé par
Cécile Beylemans

Conventions, groupements d'intérêts économiques, syndicats inter-établissements, regroupements, fusions sont autant de pistes qui conduisent toutes à un même objectif : décloisonner le secteur sanitaire et social en mettant en place de véritables réseaux sociaux et médico-sociaux. La loi du 2 janvier 2002 incite fortement les établissements et les services à organiser leur action en termes de convention, de coordination, de complémentarité et de continuité de prise en charge (1).

“Réseau”, le mot est lâché ! Au mieux, il suscite le questionnement, au pire, la peur. Il faut dire que le concept de travail en réseau est loin d'être intégré au travail social, plus habitué à une intervention classique centrée sur une démarche d'assistance, organisée et légitimée en interne, dans laquelle chaque établissement développe sa propre logique. Or, avec le réseau, il s'agit au contraire de s'ouvrir à l'environnement extérieur et de développer des collaborations pour garantir la qualité et l'adéquation des services aux problématiques de plus en plus complexes des usagers. Le réseau peut se développer au sein d'une même structure, organisation transversale au delà de l'organigramme hiérarchique, et entre professionnels

TRAVAIL EN RÉSEAU : LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

- Définir précisément des missions et des objectifs.
- Garantir des règles de fonctionnement.
- S'assurer que l'intérêt des participants est satisfait.
- Faire circuler régulièrement un même niveau d'information.
- Entretenir le lien avec les institutions auxquelles appartiennent les participants.
- Ouvrir en permanence le réseau à de nouveaux acteurs.
- Prévoir une évaluation.